

Aperçu

Le Programme des évaluateurs en formation (PEF) offre aux chercheurs en début de carrière la possibilité de participer activement au Programme de subventions Projet. Avec le soutien d'un mentor, les participants (mentorés) réaliseront jusqu'à trois exercices d'évaluation, assisteront à la réunion des évaluateurs, y présenteront une évaluation et participeront aux réunions de comité. Les modalités de leur participation aux réunions varieront selon le contexte du comité, mais cadreront avec les principes du programme.

Après cette expérience, les mentorés passeront à l'étape suivante du [cheminement des évaluateurs](#) des IRSC. Il est attendu qu'ils réaliseront d'autres évaluations selon les besoins et leurs disponibilités.

Objectif

Exposer les chercheurs en début de carrière au processus d'évaluation par les pairs et leur donner l'occasion de développer leur capacité de produire des évaluations de qualité avec le soutien d'un mentor.

Processus

Avant la réunion

- Un appel de déclarations d'intérêt est lancé avant chaque [concours de subventions Projet](#).
- Environ 120 mentorés, deux par comité, sont sélectionnés.
- Chaque mentoré est présenté à son mentor, soit le président ou l'agent scientifique du comité.
- Jusqu'à trois demandes de subvention Projet sont assignées aux mentorés pour qu'ils les évaluent.
- Les mentorés demandent des conseils et de l'aide à leur mentor et lui présentent leurs évaluations pour obtenir un retour d'information avant la réunion.

À la réunion

- Les mentorés assistent à la réunion d'évaluation par les pairs; ils y arrivent prêts à présenter leur travail.
- Les mentorés présentent une évaluation et participent au travail du comité comme précisé par le président dans la présentation de la séquence des étapes en début de réunion.

Après la réunion

- Les présidents et les agents scientifiques remplissent le [Formulaire de rétroaction sur la qualité de l'évaluateur](#) des IRSC.
- Les mentorés évaluent des demandes à des fins d'apprentissage seulement, donc leurs évaluations ne sont pas communiquées aux candidats.

Rôles et responsabilités du mentoré

Chaque comité pourra accueillir deux mentorés dans le cadre du PEF.

*IMPORTANT

Bien qu'un mentoré puisse poser des questions à son mentor sur le processus d'évaluation et la qualité de son travail, l'**accent ne doit pas être mis sur les opinions scientifiques ni le mérite d'une demande.**

Avant la réunion, le mentoré :

- suivra les modules d'apprentissage :
 - [Les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs](#)
 - [Effectuer des évaluations de qualité](#)
 - Les participants doivent suivre un des modules ci-dessous selon leur expertise méthodologique :
 - [Introduction à la prise en compte du sexe et du genre en science fondamentale](#)
 - [Introduction à la prise en compte du sexe et du genre en recherche clinique et épidémiologique](#)
- se familiarisera avec toute la documentation fournie par les IRSC;
- déclarera tout conflit d'intérêts;
- confirmera sa capacité d'évaluation dans RechercheNet;
- sera jumelé à un mentor par le personnel des IRSC en collaboration avec les membres-cadres du comité;
- se verra assigner jusqu'à trois demandes correspondant à son expertise;
- soumettra ses évaluations avec les notes attribuées à l'examen de son mentor en utilisant MS Teams.*

À la réunion, le mentoré :

- sera prêt à présenter n'importe laquelle de ses évaluations, tout en sachant que ce ne sont pas toutes les demandes qui feront l'objet d'une discussion à la réunion;
- présentera son évaluation et note préliminaire selon l'ordre du jour et la séquence des étapes établie;
- sera en mesure de comparer la note qu'il a attribuée dans son exercice à la note consensuelle;
- se conformera aux modalités de participation à la réunion énoncées par le président en début de réunion;
- ✗ ne posera pas de questions à son mentor durant la réunion, car celui-ci devra s'acquitter d'autres tâches (le personnel des IRSC demeurera accessible en tout temps);
- ✗ ne participera pas aux échanges pour déterminer la note consensuelle d'une demande;
- ✗ ne participera pas aux échanges pour décider du budget d'une demande.

Après la réunion, le mentoré :

- recevra un retour d'information du Collège des évaluateurs des IRSC;
- sera invité à participer au processus d'évaluation par les pairs des IRSC lorsqu'il sera disponible;
- sera invité à devenir membre associé s'il répond aux [critères d'admissibilité du programme](#).



Rôles et responsabilités du mentor

Avant la réunion, le mentor :

- sera jumelé à un mentoré par le personnel des IRSC en collaboration avec les membres-cadres du comité;
- sera présenté au mentoré et devra répondre à ses questions dans MS Teams;
- lira les évaluations du mentoré avant la réunion et en déterminera la qualité;
- fournira au mentoré des commentaires constructifs sur [la qualité de son travail](#).*

À la réunion, il n'y a pas de mentorat structuré, mais le président du comité :

- expliquera les modalités de participation du mentoré en début de réunion durant la présentation de la séquence des étapes;
- encouragera le mentoré à participer activement aux échanges et lui donnera l'occasion de le faire;
- jugera de la participation du mentoré tout au long de la réunion du comité.

Après la réunion, le mentor :

- aura l'occasion de se réunir avec le mentoré pour faire le bilan de son expérience.

*IMPORTANT

Bien que vous puissiez répondre à des questions sur le processus d'évaluation et la qualité des évaluations, et commenter les exercices du mentoré, **l'accent ne doit pas être mis sur les opinions scientifiques ni le mérite d'une demande.**



Rôles et responsabilités des IRSC

Le personnel des IRSC sera à la disposition du mentoré et du mentor à toutes les étapes du PEF.

Avant la réunion, le personnel des IRSC :

- présentera le mentoré au mentor et leur fournira un environnement pour collaborer (MS Teams);
- assignera au mentoré jusqu'à trois demandes de subvention Projet qu'il aura à évaluer;
- donnera au mentoré accès au matériel didactique et aux webinaires appropriés;
- fournira au mentoré des directives précisant les modalités de participation à la réunion.

À la réunion, le personnel des IRSC :

- s'assurera que le mentoré présente son évaluation comme prévu à l'ordre du jour et selon la séquence des étapes établie;
- s'assurera que le mentoré respecte les modalités de participation.

Après la réunion, le personnel des IRSC :

- recevra le [Formulaire de rétroaction sur la qualité de l'évaluateur](#) du président ou de l'agent scientifique et fournira un retour d'information au mentoré;
- recueillera des commentaires de tous les participants sur leur expérience du programme.

